

L'« ÉTAT LÉONIN » EN AFRIQUE

Introduction

Mutoy MUBIALA,
Fonctionnaire au
Haut-Commissariat
des Nations Unies
aux droits de
l'homme (Genève) ;
Professeur invité aux
Universités de Paris 1
(Panthéon-Sorbonne)
et de Caen, à l'Institut
international des
droits de l'homme
(Strasbourg) et à
l'École nationale
d'administration
(Paris).
mmubiala@ohchr.org

Tout le monde se souvient des contes étudiés à l'école primaire et secondaire, dans lesquels des auteurs, en particulier Jean de la Fontaine, ont fait jouer à des animaux (loup, renard, lièvre, corbeau, etc.) des rôles humains. En Afrique aussi, assis autour du feu pendant la nuit, les enfants écoutent des contes africains mettant en jeu des animaux de la savane, de la brousse, des eaux et de la forêt (antilopes, tortue, singe, crocodile, etc.). Allant de la fiction à la réalité, les Africains ont développé une homonymie entre les hommes et les animaux dans le domaine politique. La préférence donnée à l'homonymie des dirigeants africains avec des félins, tout particulièrement le lion, a contribué à l'émergence d'un type de gouvernance que je qualifie d'« État léonin ». Se basant sur la théorie fonctionnaliste, « qui envisage la société comme un ensemble d'éléments interdépendants »¹, la présente contribution a pour objet d'examiner les éléments constitutifs et le fonctionnement de la société, d'identifier les défis liés à la gouvernance et de rechercher les voies et moyens de répondre à ceux-ci. Avant de procéder à cette analyse, il convient de se pencher, d'abord, sur l'homologie entre le leadership politique africain et le monde animal.

1. La « zoologie » du pouvoir africain

Dans les discours publics, il est courant d'entendre des analogies au monde des animaux. Quelques exemples permettent d'illustrer cette tendance en Afrique. Au cours d'un meeting populaire organisé dans un stade de Kinshasa, l'ancien président Mobutu Sese Seko, pour défier l'opposition politique émergente au début des années quatre-vingts, déclara que « l'aigle vole tellement haut que la bave du crapaud ne peut l'atteindre ». Au Cameroun, afin de justifier son ralliement au pouvoir en place, l'opposant

Note de l'Auteur –
Ce texte est basé sur la
conférence inaugurale
que j'ai prononcée, le 5
mars 2018, au Forum sur
le thème : « Les défis de
l'Afrique moderne. Au-delà
de l'afro-pessimisme »,
organisé par l'Association
des étudiants de sciences
politiques et de relations
internationales (AESPRI)
de l'Université de Genève,
du 5 au 9 mars 2018. Les
vues exprimées ici sont
personnelles et n'engagent
pas l'Organisation des
Nations Unies.

1 Bertrand BADIE, *Le développement politique*, 3^e édition, Paris, Economica, 1984, p. 43.

Augustin Frédéric Kodock, d'heureuse mémoire, fit la déclaration suivante : « Quand on se noie, on peut s'accrocher à un serpent ». De même, dans la fonction publique africaine, les gestionnaires des fonds publics aiment entonner ce proverbe bantou : « La chèvre broute là où elle est attachée ». Certains sont allés plus loin en surnommant de ce proverbe un ancien premier ministre tchadien, actuellement député à l'Assemblée nationale. Au-delà des références au monde animal, de nombreux leaders politiques africains se sont attribués et/ou ont été affublés de surnoms d'animaux. À titre d'exemples : Robert Mugabe et Paul Biya (« lion ») ; Mobutu Sese Seko (« léopard ») ; Bernardin Mungul Diaka, ancien politicien congolais (« Kiwuta » ou vipère, en kikongo) ; Mathieu Kérékou (« caméléon ») ; Albert Tévoedjere, homme politique béninois (« renard ») ; Emmerson Mnangangwa, actuel président du Zimbabwe (« crocodile ») et Boubeye Maïga, actuel premier ministre malien (« tigre »). Quant aux plus anciens politiciens et autres caciques des partis au pouvoir, ils sont généralement désignés par le vocable de « dinosaures »².

L'homonymie entre les leaders politiques et des animaux de la faune a même eu une influence sur l'analyse des événements politiques en Afrique, par des journalistes et des scientifiques. Un exemple récent permet d'illustrer cette tendance : la chute de Robert Mugabe et l'accession d'Emmerson Mnangangwa au pouvoir, au Zimbabwe. Ainsi, dans un article consacré à ces événements, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* les a résumés en un combat de fauves entre un lion (Robert Mugabe), une panthère (Grace Mugabe) et un crocodile (Emmerson Mnangangwa)³. De même, à la question de savoir comment il expliquait la chute de Robert Mugabe, dans une interview qu'il a accordée à cet hebdomadaire, à cette occasion, l'universitaire camerounais Achille Mbembe, Professeur à l'Université de Witwatersrand (Afrique du Sud), a donné la réponse suivante :

D'abord par les décisions à l'intérieur du parti au pouvoir. Et puis n'oublions pas qu'il a 93 ans. Mugabe est physiquement et intellectuellement diminué. En fait, c'est une carcasse qui régnait sur le Zimbabwe, une carcasse derrière laquelle se cachaient toutes sortes de fauves. Les militaires ont voulu dégager la carcasse, la mettre à un endroit sûr en attendant les funérailles et balayer autour, tout en évitant une guerre civile qui risquerait d'entraîner l'intervention de puissances extérieures⁴.

L'homologie du leadership politique et des félins s'est transformée en une réalité tragique. En effet, les « dirigeants-félins » se sont comportés sur la scène politique en imitant leurs homonymes de la faune sauvage ; ont copié le modèle de gouvernance de ces derniers. Ils ont pris la part du lion des pouvoirs politique et économique. D'où la dénomination de l'« État

2 Voir, notamment, Georges DOUGUELI, « Gabon : Jean-Pierre Lembumba, le dernier dinosaure », in *Jeune Afrique*, n° 2977, 28 janvier – 3 février 2018, pp. 26-27.

3 Pierre BOISSELET et Anna SYLVESTRE-TREINER, « Le vieux lion, la panthère et le crocodile », in *Jeune Afrique*, n° 2967, 19-25 novembre 2017, pp. 12-17.

4 *Ibid.*, p. 17.

léonin », dont il convient, à présent, d'examiner les éléments constitutifs et le fonctionnement.

2. Formation et fonctionnement de l'« État léonin »

Deux éléments caractérisent l'« État léonin » : la violence politique et la prédation économique. Celles-ci sont réalisées par les « dirigeants-félins » à travers deux mécanismes complémentaires : la privatisation de l'État et l'expansion de la politique du ventre.

2.1. La privatisation de l'État

La privatisation de l'État africain plonge ses origines dans la gouvernance coloniale, dans le cadre de laquelle il y avait une collusion entre le pouvoir politique et le capital. L'exemple parfait de cette confusion des pouvoirs est l'État indépendant du Congo, dont la propriété fut attribuée au roi des Belges Léopold II. Cette complicité entre l'administration coloniale (*Bulamatar*) et les compagnies s'est renforcée sous l'ère postcoloniale. Elle a trouvé son apogée dans les nationalisations des entreprises privées par l'État postcolonial africain et les privatisations des entreprises publiques opérées par ce dernier dans les années quatre-vingts (dictées par les institutions de Breton-Woods dans le cadre des programmes d'ajustement structurels des pays africains). Plus récemment, les fonctions régaliennes de l'État (sécurité et fisc) ont, elles-mêmes, été aussi privatisées. La confusion des pouvoirs politique et économique entre les mains des « dirigeants-félins », par l'entremise des hommes de paille et/ou de parents, est devenue une pratique désormais établie. Comme Achille Mbembe le souligne,

La privatisation de la violence publique et son déploiement à des fins d'enrichissement privé ont pour corollaire le développement accéléré d'une économie de l'ombre sur laquelle des éléments de la police, de l'armée, de la douane et du fisc tentent d'assurer leur emprise (trafic de drogue, de fausse monnaie, d'armements et de déchets toxiques, fraudes douanières...). Viendront-elles à se réaliser, une telle emprise pourrait précipiter l'éviction de ce secteur de pans entiers de la société qui, du fait des politiques d'austérité, assurent grâce à cette économie leur subsistance quotidienne hors de tout travail salarié et de tout patronage du pouvoir. Ce qui est donc en jeu, c'est la possibilité de nouvelles modalités de l'assujettissement et du contrôle des gens⁵.

En effet, contrairement à *l'État-Léviathan*⁶, qui use de la violence ou de la contrainte en vertu de l'autorité qui lui est conférée par un Pacte social, « mais qui doit, en échange de l'autorité dont il dispose, assurer la sécurité du plus grand nombre »⁷, l'« État léonin » le fait pour des intérêts privés

5 Achille MBEMBE, « Du gouvernement privé indirect », in *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, pp. 111-112.

6 Voir Thomas HOBBS, *Léviathan ou Matière, force et puissance de l'État chrétien et uni*, Paris, Gallimard, 2000 (traduction de Gérard Mairet).

7 Marcel MERLE, *Théorie générale des relations internationales*, Paris, Institut d'études politiques de Paris, Fascicule I, Les Cours du droit, 1973-1974, p. 16.

des « dirigeants-félins » et de leurs acolytes. Comme un opposant politique d'un pays d'Afrique centrale m'a confié, le 27 octobre 2017, « le trésor public de son pays est l'argent de poche du chef de l'État, qui l'utilise à sa guise. Dans ces conditions, le budget élaboré par le gouvernement et adopté par le parlement constitue un document fictif ». De plus, il n'est pas rare d'entendre des médias officiels rapporter, lors de l'inauguration d'ouvrages publics (ponts, bâtiments, hôpitaux, etc.), que ceux-ci sont des cadeaux ou des dons du chef de l'État, bien que construits avec des fonds publics ou des dettes publiques. Par ailleurs, à l'instar des lions, qui chassent en groupe, les « dirigeants-félins » gouvernent avec des fratries plus ou moins élargies. Les membres de celles-ci quadrillent tout le territoire national des pays concernés, pillant les ressources naturelles (minerais, bois précieux et autres richesses), au détriment du grand nombre. Celui-ci croupit dans la misère, comme « un mendiant assis sur l'or ». Cette emprise sur le secteur économique s'accompagne de l'élimination ou de la réduction drastique de l'espace politique, l'instrumentalisation de la justice et la perpétration de violations graves et massives des droits de l'homme. Face à cette situation, des mouvements citoyens et ce qui reste de l'opposition (siphonnée par la transhumance politique, qu'on examinera dans la section suivante) essaient de résister, pied à pied, dans un rapport de forces inégal. La répression qui s'ensuit est aussi sauvage qu'aveugle. En plus de la répression (« politique du bâton »), les « dirigeants-félins » usent également de la corruption (« politique de la carotte ») pour se maintenir au pouvoir. D'où le recours systématique à la politique du ventre.

2.2. L'expansion de la politique du ventre

Dans le monde animal, le fauve qui tue un gibier en mange les meilleurs morceaux et en boit du sang chaud. Il laisse derrière lui la carcasse avec la peau, des boyaux et des os, qui servent de nourriture aux charognards (chacals, hyènes, vautours, etc.). Ainsi, après avoir dépouillé le gibier (le pays) de ses parties les plus succulentes (matières précieuses), les « dirigeants-félins » laissent le reste à une multitude de partis politiques et associations dits alimentaires. C'est de cette expérience africaine que Jean-François Bayart, qui enseigne actuellement à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève et a été invité à s'exprimer à ce Forum, a tiré sa théorie de l'« État politique du ventre » en Afrique⁸. Sa théorie est bien résumée par le professeur Mwayila Tshiyembe, un de ses critiques, en ces termes :

Dans *L'État en Afrique. La politique du ventre*, la thèse centrale de J.-F. Bayart est que l'accès au pouvoir d'État est également l'accès aux ressources nationales de cet État (pp. 103-115). Il désigne ce processus d'accaparement arbitraire de l'État et de ses ressources par le terme d'« accumulation ». Cette accumulation devient la « politique

8 Jean-François BAYART, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

du ventre' (p. 122), car l'appareil d'État est en soi un morceau de ce 'gâteau national' et un espace de coercition (p. 300). Il s'ensuit que les accapareurs constituent ou 'tentent de constituer une classe dominante (pp. 146-147) et invente la gouvernementalité ou les cultures originales de l'État (p. 304). Cet État repose sur des fondements autochtones et sur un processus de réappropriation des institutions coloniales qui en garantissent l'historicité (p. 317)⁹.

L'imaginaire populaire africain, très fécond, a élargi le concept de politique du ventre au « bas-ventre ». Cela est d'autant vrai que nombreux sont des « dirigeants-félins » qui ont développé la culture du mâle dominant, à l'image de leurs homonymes de la faune sauvage. Par pudeur et respect pour l'auditoire, cette étude n'examine pas l'aspect du « bas-ventre » de la politique du ventre, le premier faisant partie intégrante de la deuxième¹⁰. L'étude se focalise sur l'examen de la métaphore de la partie du corps visée par les théoriciens de la politique du ventre, c'est-à-dire l'estomac, qui illustre la corruption à des fins alimentaires dans la gouvernance politique de l'Afrique.

En effet, pendant que les « dirigeants-félins » transfèrent, en toute quiétude, des milliards de dollars et d'euros vers des paradis fiscaux, ils se servent de la politique du ventre comme instrument pour la distribution des miettes du « gâteau national » à leurs affidés. Des fondations « caritatives », généralement placées sous les auspices des « premières dames », tambour battant, participent à cette redistribution. Cette politique a permis aux « dirigeants-félins » d'établir un contrat de type léonin avec le peuple, qui permet à une frange de celui-ci d'accéder, de manière sporadique, à une partie de ces miettes. Cela arrive, en particulier, à l'approche des processus électoraux. À cette occasion, des billets de banque, des boissons (bière et autres produits brassicoles) et la nourriture (poulets, vaches, riz, boîtes de sardines et de *corned-beef* ou « *koundroubef* », selon une vieille maman congolaise) sont, en effet, distribués aux « forces vives de la nation », aux militants et autres sympathisants des candidats, dont les plus nantis et généreux font partie des structures de l'« État-léonin ».

La politique du ventre a également largement contribué au développement de la pratique de « transhumance politique », nom emprunté aux migrations saisonnières de troupeaux d'animaux (bovins, ovins, chameaux, etc.) à la recherche de points d'eau et de fourrage. Cette pratique, très développée dans le contexte de l'« État léonin », consiste pour des opposants politiques à rallier les pouvoirs en place (« majorités présidentielles »), contre des espèces sonnantes et trébuchantes ou des postes au gouvernement ou dans d'autres structures étatiques ou paraétatiques (entreprises publiques

9 Mwayila TSHIYEMBE, « La science politique africaniste et le statut théorique de l'État africain : un bilan négatif », in *Politique africaine* n° 71, octobre 1998, p. 111.

10 Sur les relations entre la politique et la sexualité en Afrique, voir, notamment, Achille MBEMBE, « Le potentat sexuel. À propos de la sodomie, de la fellation et autres privautés postcoloniales », *Le Messager*, 13 février 2006 (<http://africultures-com/read-offline/12442/le-potentat-sexuel-a-propos-de-la-sodomie...>, consulté le 29 décembre 2017).

essentiellement). À ce jeu-là, l'opposition a perdu sa crédibilité et tend à être mise dans le même sac que les pouvoirs en place¹¹.

La mangeoire étant étroite, tout le monde ne peut y accéder. En sont particulièrement exclus les jeunes (diplômés et autres), qui représentent 60% de la population dans ces pays. Frappés par un chômage endémique, beaucoup de ces jeunes prennent le chemin des migrations vers l'Europe et d'autres continents, à leurs risques et périls¹², comme l'illustre le drame des migrants de l'Afrique au sud du Sahara en Libye. Révélé par un reportage de la chaîne de télévision américaine CNN (« effet CNN ») et des rapports d'organisations internationales comme l'Organisation internationale des migrations (OIM), ce drame est devenu le sujet majeur du sommet Union africaine-Union européenne (UA-UE) d'Abidjan (29-30 novembre 2017)¹³, dont le thème était, comme par prémonition, « Investir dans la jeunesse pour un avenir durable ». Dans le tollé suscité par ce drame, certains « dirigeants-félins » se sont joints, comme dans un cirque, aux déclarations indignées condamnant cet esclavage des temps modernes. Le sommet UA-UE, au lieu de démasquer le rôle principal de l'« État léonin » comme principale cause profonde de ce drame, s'est focalisé sur la responsabilité des passeurs.

À quelque chose malheur étant bon, le drame de l'esclavage des migrants africains en Libye a permis de soulever des débats de fond, y compris sur les problèmes de gouvernance dans les pays d'origine de ces migrants, dont plusieurs appartiennent au régime d'« État léonin ». Au cours d'un débat organisé, dans ce cadre, par la chaîne de télévision *Africa 24*, le 30 novembre 2017, que cet auteur a personnellement suivi, l'écrivain camerounais Philémon Nguéle Amougou, auteur de l'ouvrage *Afrique, lève-toi et marche*¹⁴, a eu le mérite d'identifier la cause profonde de la mauvaise gouvernance en Afrique : la perte des traditions culturelles africaines. La plus importante de ces traditions est l'humanisme africain, qui, des siècles durant, a forgé une gouvernance inclusive sur le continent.

3. Humanisme africain et leadership politique

L'élément central de l'humanisme africain est la croyance à la cosmogonie de l'au-delà et à la sacralité de la vie humaine considérée comme un don de Dieu¹⁵. Il en résulte un système des relations sociales fondé sur le culte des ancêtres, le respect mutuel, la concorde et la primauté de l'intérêt commun. Cet humanisme s'exprime, notamment, à travers des concepts ou proverbes

11 Voir, notamment, Hans de Marie HEUNGOU, « La démocratie piégée au Cameroun. Vers l'invention d'un 'pontificat' politique ? », in *Congo-Afrique* (décembre 2014), n°490, pp. 860-864.

12 Voir l'éditorial du Père Alain Nzadi-a-Nzadi, « Quand l'avenir cède la place au souvenir. La difficile recherche de la paix au Congo et en Afrique », in *Congo-Afrique* (décembre 2017), n°520, pp. 966-968.

13 Paulina ZIDI, « UA-UE : un sommet sous la pression de la crise migratoire » (<http://www.rfi.fr/afrique/2017-1130-ua-ue-sommet-sous-pression-crise-migratoire>, consulté le 2 décembre 2017).

14 Paru chez L'Harmattan (Paris, 2006).

15 Voir Placide TEMPELS, *La philosophie bantoue*, Elizabethville, Ed. Lovania, 1945 ; et Severine KODJO-GRANVAUX, « De Tempels à Mandela, le printemps des philosophes », in *Jeune Afrique* n° 2883, 10-16 avril 2016, pp. 28-29.

suivants : *Ubuntu* (Afrique du Sud) : « Je suis parce que nous sommes », réhabilité par Nelson Mandela ; *Ujamaa*, en swahili (Tanzanie) : « Une personne devient une personne grâce au peuple ou à la communauté » (prôné comme idéologie de développement – socialisme africain – par Julius Nyerere) ; *Zo Kwe Zo*, en sango (République centrafricaine) : « Tout homme est une personne humaine » (popularisé par l'Abbé Barthélémy Boganda, père fondateur du (et non de la) Centrafrique contemporain ; *Botho* (Botswana) : « Respect mutuel et responsabilité envers tous les membres de la communauté » ; et *Nit nit garabam*, en wolof (Sénégal) : « L'homme est un remède pour l'homme ». Tous ces concepts et proverbes reflètent une philosophie des relations sociales et interpersonnelles en totale opposition à l'adage romain selon lequel « l'homme est un loup pour l'homme » (« *Homo homini lupus* »). Ils ont été mis en œuvre, sur le plan politique, dans la gestion ou la gouvernance participative et inclusive du pouvoir en Afrique traditionnelle.

3.1. Le leadership dans les royaumes et chefferies africains

En Afrique traditionnelle, le chef est considéré comme un « *primus inter pares* » (le premier des pairs)¹⁶. Il s'identifie et est identifié avec le peuple dont il a la charge. Cela s'exprime, par exemple, par le proverbe luba (RD Congo) : « *Mukalenga wa Bantu, Bantu wa Mukalenga* » (le chef est au peuple ce que le peuple est au chef)¹⁷. Une telle identification n'a rien de commun avec le fameux « mariage Mobutu-peuple », qui était récité à longueur de journée par les médias officiels sous la deuxième République. Dans le système de gouvernance politique traditionnelle, la dévolution du pouvoir se fait par cooptation (processus dans le cadre duquel le consensus prévaut), plutôt que par des élections compétitives productrices de conflits. Dans ce système, l'administration de la justice sous l'arbre à palabres est également participative, nourrie de chants de danses juridiques (ponctuées de proverbes). L'objectif ultime de cette justice n'est pas de donner raison ou tort à l'une ou l'autre des parties en conflit mais de réconcilier celles-ci et les membres de leurs familles et communautés respectives et ce, en vue de rétablir la paix sociale passablement perturbée¹⁸. En matière de gouvernance économique et sociale, des greniers communautaires étaient construits et placés sous les auspices des notables du royaume ou de la chefferie concernés. On y puisait en cas de disette ou de famine, d'organisations de festivités et de funérailles, ainsi que d'accueil d'hôtes étrangers de passage.

16 LOBHO-LWA-DJUGUDJUGU, « Essai d'une typologie des systèmes politiques traditionnels africains », in *Études zaïroises*, vol. 1, 1977, p. 204.

17 Voir Mutoy MUBIALA, « Un leadership effectif pour l'Afrique », in *Congo-Afrique* (juin-juillet-août 2010), n°446, p. 522.

18 *IBID.*, « La renaissance de la justice traditionnelle en Afrique », in *Mélanges Adama Dieng*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2015, pp. 456-457.

Certes, le leadership traditionnel était caractérisé par une concentration des pouvoirs entre les mains du roi ou du chef. Mais, comme dans le cas de l'*État Léviathan* de type occidental, le chef traditionnel africain devait, en contrepartie, assurer protection et prospérité. Les abus de pouvoir étaient sanctionnés par la destitution de leurs auteurs par le conseil des notables. Ces systèmes politiques traditionnels, qui avaient atteint leur âge d'or dans certains empires des siècles avant l'apparition de l'État westphalien en Occident (cas de l'empire du Mali sous le règne de l'empereur Soundiata Keita au 13^e siècle et du royaume Kongo sous la reine Dona Béatrice Kimpa Vita au 17^e siècle), furent marginalisés par la colonisation occidentale. Cette œuvre de marginalisation a continué en Afrique postcoloniale.

3.2. Le leadership traditionnel en Afrique coloniale et postcoloniale

Dans de nombreux pays africains, des royaumes et chefferies traditionnels ont continué d'exister et de fonctionner. Ces entités se sont, malheureusement et pour la plupart, inféodées et soumises à l'État postcolonial¹⁹ et, donc, à l'« État léonin », dans des pays où prévaut cette forme de gouvernance. Comme l'a fait remarquer un participant au colloque de Bamako de 2007 sur le thème : « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? » :

L'histoire des pays africains montre une évolution des relations entre la population et ses dirigeants. Pendant la période coloniale, de nouvelles structures de loyauté émergent, de nature contre-démocratique. L'introduction des armes à feu facilite la responsabilité du bas vers le haut, vis-à-vis des pouvoirs coloniaux au lieu du haut vers le bas, vis-à-vis des citoyens. L'introduction des démocraties parlementaires lors de l'indépendance des États africains n'a pas amélioré cette relation. Pendant cette période, sous l'influence de la guerre froide, le lien financier entre les dirigeants africains et une des superpuissances continue de permettre à des régimes d'être irrespectueux vis-à-vis des besoins des populations. Faut-il conclure que la démocratie ne marche pas en Afrique, comme l'ont fait certains auteurs ? Nombreux sont les facteurs de l'échec de la démocratie occidentale. J'insiste sur trois facteurs culturels qui créent des tensions entre les principes de gouvernance traditionnelle et la démocratie parlementaire. La conclusion selon laquelle la démocratie ne fonctionnerait pas en Afrique est désormais hâtive. Deux exemples, le Somaliland et l'Afrique du Sud, montrent que tradition et modernité ne sont pas a priori inconciliables. Dans les deux cas, l'institutionnalisation du rôle des Anciens dans une démocratie parlementaire a aidé à stabiliser les relations entre les communautés et la sécurité du pays en général. Le défi consiste à trouver un équilibre entre la complémentarité et la compétitivité entre systèmes de gouvernance²⁰.

19 Voir, en ce qui concerne le Cameroun, HEUNGOU, *op. cit.* (note 11), pp. 855-857.

20 Claske DIKEMA, « Au-delà des contradictions entre tradition et modernité, le pouvoir des leaders traditionnels est-il compatible avec la démocratie ? », in Collectif, *Entre tradition et modernité, quelle gouvernance pour l'Afrique ? Actes du colloque de Bamako* (23, 24 et 25 janvier 2007), p. 240 (consulté sur http://www.institut-gouvernance.org/docs/actes_bamako-2-3.pdf, le 3 février 2018).

À propos de l'Afrique du Sud, il convient de mentionner le rôle joué par le recours à l'*Ubuntu* dans la gestion de l'après-apartheid. En effet, en tant que tradition humaniste, l'*Ubuntu* (le vrai) a tué l'animal en l'homme Nelson Mandela, lui a permis de pardonner à l'ennemi Afrikaner et de jeter les bases de la « nation arc-en-ciel » dans ce pays. En effet, bien que surnommé « *Madiba* » (lion en xhosa), Mandela ne s'est pas comporté comme un « dirigeant-félin », alors qu'il en avait les moyens et les raisons, après 27 ans de bagne, dont une grande partie passée à la prison de Robben-Islands, au large de Cape Town. La pratique de l'*Ubuntu* lui a permis d'être hissé au sommet du leadership politique africain, voire mondial. Je garde un vif souvenir de la visite que j'ai rendue à cette prison et à la cellule où fut détenu Mandela, effectuée le 7 novembre 2013, un peu moins d'un mois avant la disparition de celui-ci, survenue le 5 décembre 2013. Des funérailles à l'échelle planétaire furent alors organisées pour lui rendre hommage.

Malheureusement, force est de constater que l'héritage humaniste de Mandela a été dilapidé par ses successeurs. En témoignent les chasses régulièrement organisées contre des migrants africains, avec plus ou moins la complicité du gouvernement, la répression sanglante de la grève organisée à la mine de platine de Marikana, le 16 août 2012, qui fit 34 morts²¹, ainsi que la corruption rampante de la gouvernance de l'ancien président sud-africain, Jacob Zuma. De sorte que je classe la gouvernance sud-africaine de Zuma dans la catégorie relevant de l'« État léonin ». Dans les pays africains où prévaut ce dernier, en particulier dans l'espace bantou (Afrique australe, centrale et orientale), il est grand temps de se débarrasser de ce type de gouvernance pour développer un nouveau modèle de l'exercice du pouvoir, que l'auteur qualifie d'« État Baobab ».

3.3. De l'« État léonin » à l'« État Baobab » en Afrique

D'emblée, il convient d'expliquer le choix de la métaphore du baobab comme symbole d'une gouvernance inclusive des pays africains. D'abord, c'est une des rares espèces végétales qu'on retrouve dans presque tous les pays de l'Afrique subsaharienne et à Madagascar. Ensuite, le baobab est un arbre sacré. Enfin, c'est un arbre qui a plusieurs vertus : alimentaire, pharmaceutique et socio-culturelle. Sur ce dernier pas, comme arbre à palabres, le baobab est le lieu d'expression de la démocratie directe et de la justice participative. Appliquées aux pays africains, les vertus du baobab sont susceptibles de les arracher des griffes de l'« État léonin » et des « dirigeants-félins ». D'où le qualificatif d'« État Baobab » que j'attribue à cette nouvelle forme de gouvernance envisagée pour l'Afrique.

À cet égard, il convient de mentionner que, de manière sporadique, en proie à des difficultés majeures provoquées par l'« État léonin », des pays africains ont recouru à des institutions calquées sur le modèle des structures « afro-humanistes ». Tel fut le cas avec l'organisation des conférences nationales

21 *Le Télégramme*, 17 août 2012.

(censées lancer la transition démocratique en Afrique), la mise en place des *fora* comme l'Espace d'interpellation démocratique (au Mali) et la création des commissions de vérité et réconciliation pour répondre aux violations graves et massives des droits de l'homme perpétrées dans plusieurs pays africains au cours des trois dernières décennies et avant (cas de l'Afrique du Sud). À quelques rares exceptions, ce recours opportuniste à des institutions inspirées de l'arbre à palabres n'a pas donné des résultats escomptés. Cela dit, il y a d'autres structures qui, sur le plan local, ont permis aux populations de faire face aux conséquences de la faillite de l'«État léonin», dont la justice informelle dans les quartiers urbains ou les villages, le développement des tontines (pour l'autofinancement des activités génératrices de revenus), ainsi que la réalisation des projets communautaires (centres de santé ; écoles ou universités ; radios, etc.). Celles-ci préfigurent l'«État Baobab». Il suffirait de les organiser et les institutionnaliser pour en améliorer la qualité et en assurer la projection au plan national.

Dans ce contexte, contrairement à l'«État léonin», dont le modèle de gouvernance est conçu du haut vers le bas (*top-down*), l'«État Baobab» devrait être fondé sur le schéma inverse, c'est-à-dire du bas vers le haut (*bottom-up approach*). C'est ce que certains auteurs qualifient de «politique par le bas»²². En effet, la gouvernance de l'«État Baobab» devrait être axée sur l'appropriation locale des fruits de l'exploitation des ressources naturelles (complétée par la péréquation nationale), la culture de l'intérêt général (réduction drastique du train de vie des dirigeants et des entités publiques), l'application effective de la décentralisation, ainsi que la réhabilitation et la modernisation des entités traditionnelles.

La «croissance inclusive» préconisée par la Banque mondiale et, plus récemment, par le Forum économique mondial de Davos (Suisse), n'advient qu'à la suite de la mise sur pied d'une gouvernance fondée sur les axes susmentionnés. La mise sur pied des mesures proposées contribuerait à l'«inculturation» (*indigenization*) de l'État en Afrique. C'est cette inculturation qui a permis l'essor des pays de l'Asie du Sud-Est et leur propulsion au rang des nations prospères et influentes (Chine, Inde, Japon, Malaisie, Indonésie, Corée du Sud, etc.). Ces pays ont, en effet, fondé leur action sur les vertus des traditions millénaires (bouddhistes, hindouistes et autres), tout en reprenant des éléments considérés comme positifs dans le modèle politique et de développement de l'Occident. En revanche, les pays africains se trouvent dans une impasse. Comme dans l'*Aventure ambiguë* de Cheik Hamidou Kane, les pays africains n'ont réussi, ni à conserver leurs richesses culturelles traditionnelles, ni à s'approprier des institutions héritées de l'Occident. Cette situation est source de l'afropessimisme ambiant, qui fait partie du thème de ce Forum.

22 Jean-François BAYART, Achille MBEMBE et Comi TOULABOR, *La politique par le bas en Afrique noire*. Contribution à une problématique de la démocratie, Paris, Kathala, 1992.

Au-delà de la refonte des institutions, il conviendrait de transformer radicalement le leadership politique en Afrique. Les symboles ayant la vie dure et un impact sur le réel, il faudrait enrayer l'homologie entre les dirigeants politiques africains et les fauves, les sauriens dangereux et autres rapaces. Il y aurait lieu d'adopter des surnoms ou sobriquets comportant une charge positive. Il existe des exemples de surnoms valorisants, qui ont eu une influence positive sur certains leaders dans la conduite des affaires publiques de leurs pays, même si ceux-ci ne sont pas toujours parvenus à des résultats effectifs, du reste pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il convient de mentionner, à titre d'exemples, les surnoms comme « le Vieux » (Félix Houphouët Boigny), le « Maître » (Mwalimu Julius Nyerere) et le « Patriarche » (Antoine Gizenga). À cet égard, les dirigeants africains et leurs supporters devraient s'inspirer de l'Évangile et des traditions chrétiennes, qui présentent Jésus-Christ en Agneau et l'Esprit-Saint en Colombe, un animal et un oiseau caractérisés par la docilité et le calme (signe de paix). D'où l'identification des pères-évêques de l'Église catholique, dont les membres de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), à des pasteurs ou bergers conduisant leurs brebis (l'Église, peuple de Dieu), dans leur mission prophétique et dans le cadre d'un leadership de service plutôt que d'asservissement.

Conclusion

Il ressort de l'analyse qui précède que l'« État léonin » (forme de gouvernance très répandue dans l'espace bantou) est antinomique à la démocratie, au développement, à la justice et à la paix. Pour sortir de l'emprise de ce modèle, caractérisé par la privatisation de l'État et la politique du ventre, il conviendrait de puiser dans les ressources de l'humanisme africain, qui a été à la base d'une gouvernance inclusive et participative en Afrique traditionnelle. D'où le plaidoyer que je formule pour l'avènement de l'« État Baobab », en référence au rôle historique, démocratique, judiciaire et culturel joué par cette espèce végétale en Afrique. L'appui sur des structures contemporaines héritées des traditions « afro-humanistes », tels que les royaumes et chefferies existants (en les expurgeant de leurs aspects négatifs, empruntés à l'« État léonin »), les conférences nationales, les commissions de vérité et de réconciliation, les communautés de base, les tontines, l'entraide et la solidarité familiale ou régionale (véritable sécurité sociale en Afrique), est susceptible de favoriser l'émergence du nouveau modèle de gouvernance que j'appelle de tous mes vœux. Enfin, dans le cadre de l'« État Baobab » à instaurer, je recommande fortement l'abandon de l'homologie des leaders africains et des fauves. L'humanisation du leadership politique africain est une condition indispensable de la disparition de l'« État léonin » en Afrique. ■